

Historique de l'Association des PEP 81

Texte de M. Pierre VATTIER, Vice-président de l'AD PEP 81

[ndr : le travail de M. VATTIER s'est appuyé sur l'étude des registres de délibérations du « Comité de l'œuvre des Pupilles de l'Ecole publique du Tarn », puis de l'« œuvre des Pupilles de l'Enseignement public du Tarn » devenue « Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Tarn ».]

11 janvier 1917 : premier compte-rendu du **Comité de l'œuvre des Pupilles de l'Ecole publique du Tarn**.

La question posée est : « *Comment fonctionner efficacement en s'affiliant aux différents comités en vue de venir en aide aux orphelins de guerre ?* » Au cours de cette séance, 2400 Francs sont débloqués pour aider 20 orphelins à raison de 10 Francs par mois pendant un an. « *On admet qu'il faut aider les orphelins de père et mère, puis les enfants appartenant à des familles nombreuses et dont la mère est obligée de laisser tout travail pour élever ses enfants. Il est entendu que ces enfants n'auront droit au secours ... que s'ils appartiennent vraiment à l'Ecole Publique et s'ils ne sont pas secourus par le comité américain.* »

Et se pose déjà un double problème : comment augmenter les ressources et comment faire connaître l'œuvre pour convaincre des adhérents en nombre ?

19 avril 1917 : le trésorier fait état de la situation financière : « *heureux effets de la propagande faite par les instituteurs au bénéfice de l'œuvre : adhésions de membre honoraires ou individuels, sommes recueillies par la vente de vieux papiers, de lapins, de salades.* »

12 juillet 1917 : Monsieur MALARD, Inspecteur d'Académie, Président, « *fait part au comité de ses projets de propagande et d'administration. (comités cantonaux). Toute liberté est laissée au bureau pour les moyens qui lui paraîtront les meilleurs afin d'arriver à des résultats satisfaisants.* »

20 juin 1918 : Monsieur JOLIBOIS, trésorier de **l'œuvre des enfants à la mer et à la montagne** est heureux de venir apporter le concours de cette œuvre à celle des Pupilles. « *A cette époque, les pupilles dont la santé nécessiterait un séjour à la mer seront compris dans les colonies qui se dirigent tous les ans soit à Arcachon, soit à Banyuls.* » Le financement sera assuré par les Pupilles, l'œuvre des enfants à la mer et à la montagne et la famille de l'enfant, si elle existe.

Les aides continuent à un rythme soutenu.

19 avril 1919 : « *Les commissions cantonales sont souveraines pour l'attribution des secours.* »

22 mai 1919 : il apparaît clairement que l'action des Pupilles se décline dans quatre directions :

- les secours aux enfants malades ;
- les récompenses scolaires aux orphelins les plus assidus et les plus travailleurs ;
- les compléments de secours aux familles très nécessiteuses ;
- les bourses de trousseau.

27 novembre 1919 : le trésorier indique que « *la situation financière n'est pas brillante, les membres honoraires ou participants n'ayant pas encore acquitté leur cotisation 1919 ... Un appel plus pressant sera fait pour ramener ceux qui ont du nous oublier.* » Mais :

- une bourse de 25 Francs par mois a été versée depuis octobre 1918 à une orpheline de guerre, élève maîtresse à l'école normale ;
- des secours spéciaux de 10, 15, 20 et 50 Francs ont été versés à des enfants nécessiteux ou malades pendant l'hiver 1918-1919 ;
- 210 élèves signalés comme très bons élèves ont reçu un livret de caisse d'épargne de 5 Francs ;
- 6 séjours à la mer ont eu lieu : 4 à Arcachon, 2 à Hendaye ;
- 135 adoptions ont été signalées sous la rubrique « Rapport avec la fraternité franco-américaine. »

15 Février 1923 : Sous la présidence de Monsieur AUBERT, Inspecteur d'Académie, « *le comité se propose un double but* :

- *faire de l'œuvre des Pupilles une œuvre de propagande de défense laïque et porter les efforts dans les communes où les instituteurs laïques ont à soutenir une concurrence ; on pourrait demander par l'intermédiaire des Inspecteurs Primaires aux instituteurs des communes où se trouve une école privée quels seraient les moyens préférables pour faire la concurrence dans leur milieu ;*
- *améliorer la fréquentation scolaire des pupilles par divers moyens : perspective de la suppression des allocations aux parents n'envoyant pas les pupilles d'âge scolaire à l'école ; surtout « récompenser les orphelins pour des présences nombreuses. »*

Des secours sont accordés : « *Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices achèteront pour les pupilles secourus les objets qui leur paraîtront nécessaires.* » : tabliers, sabots, ...

22 décembre 1923 : **Les sections cantonales sont créées.**

Obligations et droits :

- recueillir les cotisations ;
- recruter des adhérents ;
- tenir le registre des pupilles ;
- renseigner le comité central après examen des demandes de secours.

Le bureau est élu par la section cantonale, la présidence est donnée à un membre adhérent du canton. Le siège de la section est situé dans une école laïque du canton.

6 novembre 1924 : le Président, Monsieur ANETO, Inspecteur d'Académie, expose au Conseil d'Administration que « *les œuvres de guerre ayant cessé de fonctionner, l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique du Tarn doit être reconstruite sous le régime de la loi de 1901.* »

Ce même jour, le CA décide de créer dans le département plusieurs vestiaires pour la confection de vêtements aux pupilles nécessiteux. (Albi, Castres, Mazamet, Lavaur, Gaillac, et Carmaux)
Les actions habituelles continuent.

11 décembre 1924 : Le Président ANETO dit : « *L'année 1924 a été pour l'œuvre tarnaise de PEP une année de réorganisation et de retour à la confiance dans ses propres forces.* »

Le CA décide de prononcer la dissolution de l'œuvre de guerre dite des Pupilles de l'Ecole publique du Tarn n° 955 qui fonctionnait sous le régime d'exception prévu par la loi du 30 mai 1916. Le rattachement à la Fédération Nationale des Associations Départementales des Pupilles de l'Ecole Publique - Orphelins de guerre, société reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, est adopté.

Les nouveaux statuts ont été votés et enregistrés le 3 mai 1924 sous le n° 167 et publiés au JO le 17 mai 1924.

Le Président déclare « *qu'en insistant l'an dernier sur l'importance et la haute portée morale qu'elle [ndr : l'association tarnaise] avait assumé et qu'elle se devait à elle-même de poursuivre, il avait montré l'effort que nous devons faire pour redonner l'élan à une œuvre qui, ayant ses origines dans la guerre n'avait pas voulu mourir avec les autres œuvres d'assistance et était devenue un agent de tutelle morale des pupilles de la nation qui fréquentent nos écoles publiques. De la sorte, l'œuvre des PEP tendait à se transformer en une œuvre de défense laïque...* »

Les années s'écoulaient avec la création de commissions vestiaires, commissions d'examen des demandes, subventions, récompenses aux pupilles méritants.

1926 : Le vestiaire de Gaillac s'est particulièrement développé et a même débordé très heureusement le cadre des PEP : 62 tabliers, 17 chandails, 4 paires de chaussettes, 8 paires de sabots, 2 chemises, 1 culotte, 8 mètres de tissus pour tabliers, 2 layettes complètes ont été distribuées.

Et, toujours, l'extension et la recherche de fonds sont évoquées. (tombola de 5000 billets à 10 Francs)

1928 : Sous la présidence de Monsieur ANETO, Inspecteur d'Académie, l'assemblée générale se déroule à Castres.

Il déclare : « *Cette œuvre est la manifestation agissante des sentiments d'altruisme et de cœur qui sont le fondement de notre enseignement laïque.* »

432 enfants ont été secourus. Le Président demande qu'on lui signale les enfants débiles ou nécessiteux qui pourraient être admis au Briol, établissement faisant l'objet d'une souscription.

1930 : Sous la présidence de Monsieur PUGIBET, Inspecteur d'Académie, l'idée de vacances apparaît plus nettement sous forme de tractations financières avec l'œuvre des PEP de Gironde pour la location de 20 lits à Andernos.

1931 : Dans ce même lieu, la construction d'une annexe de 220 lits verra la réservation de 80 places aux tarnais moyennant une contribution de 240 000 Francs. Le financement sera trouvé.

Avril 1931 : une importante campagne de solidarité est lancée pour aider les victimes des inondations. On organise aussi le centenaire de l'Ecole Laïque.

Janvier 1933 : Sous la présidence de Monsieur PUGIBET, Inspecteur d'Académie, il est dit : « *Dans un grand nombre de départements, c'est l'œuvre des Pupilles qui est chargée d'organiser les colonies de vacances.* » Dans le Tarn, l'œuvre universitaire des enfants à la mer et à la montagne (OUT), filiale de l'œuvre des Pupilles, est placée comme cette dernière sous la direction de l'IA, mais gérée par un comité spécial. Néanmoins, ce sont les Pupilles de l'Ecole qui sont envoyés en vacances et ce sont les mêmes personnes, instituteurs et amis de l'école qui s'ingénient à trouver des ressources nécessaires au succès des deux œuvres.

1933 : 657 enfants partent à Andernos, Soulac sur Mer, Sète, au Préventorium du Briol ou au Préventorium infantile d'Anglès.

1934 : 688 enfants

1935 : 657 enfants

1936 : 664 enfants

1937 : 52 demandes d'aides aux maires : 3 réponses dont une seule favorable. La situation devient moins claire.

Avril 1940 : Le rapport moral de l'œuvre universitaire des enfants à la mer et à la montagne (OUT) signale l'interruption de la progression des effectifs des colonies de vacances après avoir atteint 811 en 1938 et alors qu'avait été ouverte la colonie du Falgoux.

Les années difficiles s'annoncent, **en 1941** on ne peut plus compter sur le Briol passé à des sœurs ni sur le camp de Sète, réquisitionné.

1942 : On arrive à 600 colons (Valence, Trébas, Bourgoynac, Saint-Paul, Le Vintrou, Anglès, Murat, Col des Marrous en Ariège, Port-Vendres). Tout cela ressemble à un tour de force, car il faut poursuivre et intensifier les aides.

1943 : il est proposé des diplômes aux candidats reçus au certificat d'études, la vente de protège-cahiers, de carnets scolaires. Il faut augmenter les ressources. On propose aussi d'aider les départements plus touchés que le Tarn (20% de l'avoir disponible).

Chute des effectifs des colonies de vacances à 387. Curieusement, dans le compte-rendu, réapparaît l'expression « Sou des Pupilles », qui sera également demandé aux élèves des établissements scolaires à partir de 1947. L'œuvre tarnaise des enfants à la mer et à la montagne est toujours présente dans les comptes-rendus. Les effectifs des colonies remontent à 587 à Viane, Lacaze, Aiguefonde, les Monts de Lacaune, au Lazaret de Sète, à Andernos.

1949 : Les effectifs baissent à nouveau (443 enfants en colonies de vacances) et par suite de manque de colons, le site de Puycelci a été mis à la disposition des Francs & Franches Camarades (FFC) de Seine inférieure. Toutefois, les centres sont de qualité et de mieux en mieux encadrés.

1950 : 522 colons. Recrutement difficile. Les secours accordés sont toujours nombreux.

1951 : 621 colons. Les stages de formation au Briol donnent satisfaction et les 50 moniteurs (on a pu les choisir) dans leur majorité ont effectué un travail de qualité.

1952 : 638 colons.

1953 : 810 colons. A noter : une colonie maternelle à Fontbonne, commune de Penne, en forêt de Grésigne.

1954 : outre les Pupilles de l'Ecole Publique (1 090 590 Francs), on aide les écoles sinistrées du Gard, de l'Hérault et de l'Ardèche. (5000 Francs)

1955 : Aide aux sinistrés de la ville d'Orléans (50 000 Francs)

1960 : Une lettre de l'œuvre tarnaise des enfants à la mer et à la montagne demande une subvention pour Saussonnières et pour Soulac. 2 500 000 anciens Francs sont accordés.

La vie continue ; dans les comptes-rendus de 1962, 1964 et 1966, on retrouve des traces plus espacées où sont évoquées les journées d'études nationales relatives au fonctionnement d'une association au plan comptable, ainsi qu'à l'éventail des activités réalisées ou éventuellement à développer :

- secours et aides individualisées ;
- aides aux loisirs et notamment aux vacances ;
- action sanitaire et sociale (enfance handicapée ou en difficulté) ;
- compléments à l'action de l'enseignement public.

1969 : Sous la présidence de Monsieur GUILHEM, Inspecteur départemental honoraire et Président de la FOL, Monsieur ATTIA, trésorier, déclare : « *L'évolution des Pupilles depuis 1916 est passée de l'aide aux orphelins de guerre à celle des déshérités de tous les cas, y compris physiques et mentaux. C'est ainsi qu'en France s'est créé un réseau de fondations permanentes ou temporaires : aériums, écoles de plein air, préventoriuns, instituts médico-pédagogiques ou médico-professionnels, centres de vacances. Un nouveau problème se pose, celui de faciliter l'insertion des jeunes dans la société au sortir de l'école. A l'échelon départemental, nous n'avons pas de centres à gérer du fait qu'ils existent à la FOL et aux FFC. Notre effort porte surtout sur la distribution des secours d'urgence et des bourses de vacances.* »

1973 : La Fédération Nationale des Associations Départementales des Pupilles de l'Ecole Publique - Orphelins de Guerre change de nom et devient Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public. (actuelle FGADPEP)

A Font-Romeu, le centre héliothérapique est ouvert maintenant aux enfants atteints d'affections non tuberculeuses. Il porte le nom de « Balcon de Cerdagne ».

1977 : Dans le Tarn, les aides sont étendues aux séjours en classes transplantées.

1980 : Les aides sont réparties en :

- 42 % aux secours d'urgence ;
- 16 % aux bourses de ½ pensionnat et de transport ;
- 42 % d'aides pour les départs en classes transplantées.

En **1983**, l'AD PEP 81 participe à l'Union Régionale des Associations Départementales des PEP de Midi-Pyrénées fraîchement créée.

Les aides augmentent de 292 Francs en 1983 à 308 Francs en 1987, elles sont accrues encore de 10,75 % en 1989.

De 1991 à 1994, les cartes professionnelles sont modifiées ; elles portent la mention des PEP et constituent une nouvelle rentrée financière. Une action de partenariat avec la JPA se traduira en juin **1998** par la signature d'une convention signée par le Président BURLIN, Inspecteur d'Académie.

Depuis, la vie des PEP continue avec sa section du second degré au siège central et ses sept comités locaux jouissant d'une large autonomie. Les aides, vous le verrez, continuent ; des actions nouvelles sont apparues, permanentes ou ponctuelles.

Je ne voudrais pas terminer ce rapide historique, déjà trop long mais aussi trop bref par rapport au contenu manuscrit des registres de délibérations, sans rappeler que dans les membres fondateurs de la Fédération Nationale des Associations Départementales des Pupilles de l'Ecole Publique - Orphelins de Guerre figurait Madame VIANES, directrice de l'école annexe d'Albi.

Je voudrais terminer en évoquant, sans pouvoir le nommer tous, les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Primaires (puis Inspecteurs Départementaux de l'Education nationale), Directeurs et Directrices d'écoles, Chefs d'établissements du second degré, Directeurs et Directrices d'Ecole Normale, élus, délégués cantonaux, membres d'associations amies, instituteurs, institutrices, médecins, assistantes sociales, parents..., dont les noms émaillent tous ces comptes-rendus... Ils ont toujours montré la voie... une voie toujours difficile mais toujours exaltante.

Souhaitons-nous poursuivre leur travail militant ? Nous sommes réunis aujourd'hui pour répondre concrètement à cette interrogation. Merci. [ndr : Albi, le 02 Avril 2003]